N°6 SEPTEMBRE 2018

Comité de Pétanque et de Jeu Provençal
de la Haute Garonne

Fédération Française de Pétanque et
Jeu Provençal - Ligue Midi-Pyrénées

C O M P T E R E N D U

Réunion du Comité Directeur
Mercredi 12 septembre 2018

Présents :

Mmes CASSAIGNEAU - CLAMENS - MONDRAGON - ROUGES - RATHBERGER

Mrs ARNAUD - AZEMA – BEIGNON – DEBEZI - DUCASSE - GALIANO - LACROUX - LE BOT - LE MANACH - NEVEU - PINAUD - RICARD - VIGNERES

Absents excusés :

Mrs ARCANGELI - CARLES - DALLIER - JURADO - JOUANY - HUGUET

Mme LOZANO

Valérie, Secrétaire administrative

Préambule du Président

Bonjour à toutes et tous, et encore une fois merci de vous être soustraits à vos obligations afin de pouvoir être des nôtres.

L'été s'achève mais pas pour autant la saison sportive, il reste encore nombre de compétitions dont les championnats de clubs et leurs phases finales.

Le travail que vous effectuez est énorme et quand je parle avec mes collègues, je me rends compte combien le CD 31 est exigeant avec lui-même mais aussi ses dirigeants. Le niveau d'excellence est placé très haut et je comprends la difficulté qu'il peut y avoir parfois à expliquer et faire appliquer nos décisions dans vos secteurs respectifs.

Nos réunions en commission ont vocation à travailler, à expliquer puis proposer pour validation au Comité Directeur, des choix. Loin de moi l'idée de taire les questions ou le débat, ici chacun a le droit au chapitre. N'oublions jamais que nos dirigeants de clubs ont le droit à des explications, il est donc important que chacun et chacune s'en saisisse et pour le faire il faut donc que les principes et les modalités soient compris de tous et par tous.

Mais parfois les subtilités de nos choix sont telles que l'on peut se sentir en difficulté face à des dirigeants sourcilleux voire arc-boutés sur leurs acquis. Il est donc important que tous nous puissions nous exprimer afin de lever les malentendus et favoriser la communication la meilleure possible. A une proposition peut être opposée une contreproposition, même si elle paraît malhabile elle est légitime, le Comité Directeur décidera en dernier ressort.

Lors du dernier Championnat de France, j'ai eu à me faire l'écho d'un communiqué Fédéral suite à l'agression d'un arbitre sur une compétition vétérans à Albertville. Je rappelle que les arbitres sont dépositaires d'une mission de service et qu'à ce titre ils bénéficient d'une protection juridique avec de possibles poursuites pénales à l'encontre des auteurs d'agression. J'attire l'attention de tous sur le fait que je demande à la Commission de Discipline ne n'avoir aucune compassion pour les auteurs d'agressions

envers les arbitres, dirigeants et bien évidemment les joueurs. Je ne tolèrerai ni injure, ni agression verbale ou physique envers tous ceux qui représentent une forme d'autorité ou d'engagement bénévole au sein de notre discipline sportive. Les joueurs fauteurs de trouble ne doivent s'attendre à aucune espèce de largesse, inutile de s'attendre à une quelconque remise de peine même si aujourd'hui certain essaie de jouer sur la corde sensible de la judiciarisation ou de la tentative de culpabilisation, qu'il se le dise : rien n'y fera.

Durant l'été, Patricia est partie pour une retraite bien méritée, je souhaite que nous sollicitions les Présidents de Clubs, au regard des services rendus tout au long de ces années aux dirigeants du Comité et de nos Clubs, afin que lors du prochain congrès, elle soit honorée comme il se doit. Une cagnotte sera mise en place, chacun donnera ce qu'il peut ou veut et en fonction de l'argent récolté, nous choisirons le cadeau le plus approprié.

Patricia partie, Valérie a donc pris ses fonctions. J'ai souhaité à cette occasion réunir Valérie et Marie afin de redessiner les modalités de travail au sein du secrétariat et les articulations entre la secrétaire administrative et le secrétariat général. Je souhaite à Valérie de prendre du plaisir sur ce nouveau poste, de pouvoir s'épanouir au service de notre Comité et de notre discipline sportive.

Le secteur des 4 Vallées devra donc coopter une nouvelle personne, le ou la candidate doit tirer sa légitimité des présidents de clubs du secteur même s'il n'y a pas de vote avant le Congrès. Je déciderai le moment venu du devenir du poste de vice-président en charge de ce secteur.

Michel LE BOT

1 - Approbation du compte rendu de la réunion du 27 juin 2018

Le compte rendu soumis à l'approbation de l'Assemblée n'apporte aucune remarque supplémentaire et est approuvé à l'unanimité.

2- Bilan des Championnats de France de l'été

- ***Triplette féminine à Figeac, 30 juin & 1er juillet***

Bonne organisation, bonne restauration et bonne hôtellerie, même si un peu loin des terrains. D'un point de vue sportif, Audrey BANDIERA, Jenny RATHBERGER, Elodie THOMAS perdent en 32ème.

- ***Doublette féminine et tête à tête masculin à Fréjus, 7 & 8 juillet***

Organisation de moyenne qualité (plus d'eau le samedi matin, restaurants complets face à une délégation de 16 personnes, parkings payants sur le site etc.).

- Doublette féminine

Deux équipes présentes au titre du département, Sandra GABANI, Marlène PEREZ perdent en 32ème ; Emilie VIGNERES, Audrey BANDIERA perdent en finale face à Nadège BAUSSIAN-PROTAT, Anna MAILLARD (46). Jenny RATHBERGER, Martine ASPROGITIS, Championnes Midi-Pyrénées 2018 perdent également en 32ème.

- Tête à tête masculin

Parcours honorable de Robert DEMETER qui perd en 1/16ème contre DARODE qui sera ½ finaliste. Très beau parcours d'Albert BAUER, remplaçant au pied levé de Sony EVEN (blessé la veille du Championnat) et qui perd en ¼ de finale face à LACROIX Henri. Un grand merci à Serge MEXES qui a bouleversé l'organisation de son départ en vacances pour emmener Albert BAUER à Fréjus, le vendredi en fin de matinée. Très bon comportement de ces deux joueurs tant sur les terrains qu'à l'extérieur.

- ***Doublette mixte à Saint-Pierre les Elbeuf, 21 & 22 juillet***

Délégation particulière où l'équipe qualifiée récuse le Délégué qui avait été désigné en Comité, au motif d'un passif au Championnat de France Doublette féminin de Carmaux en 2017 qui avait opposé ce

délégué au comportement de cette joueuse. Désigné initialement comme Délégué sportif et suite à cette situation, Gilles BEIGNON s'est vu désigné (au dernier moment) au poste de Délégué général, poste qu'il n'a pas souhaité occuper et a préféré partir. Il regrette que des décisions prises au sein du Comité Départemental soient remises en cause par la seule volonté d'une joueuse, situation qui démontre un manque de solidarité entre les Elus.

Le président rappelle que les délégations faites au sein du comité départemental, sont faites en nombre et non en poste. En cas de problème relationnel entre les uns ou les autres, il appartient à chacun d'être assez mature et de faire les modifications qui s'imposent le moment venu, pour assurer une délégation de bonne qualité. Le joueur ou la joueuse qui refuse la désignation de tel ou tel Délégué doit cependant le justifier auprès du Président du CD31.

Au point de vue des résultats Céline BANDIERA, Vianney MOUREY-FONTAN perdent en 32ème. A noter, la décision courageuse de Jean-Paul LABORIE suite à une tricherie en 16ème de finale.

- ***Triplette jeunes à Caen, 25 & 26 août***

Délégation importante en termes de personnes à déplacer et à restaurer (le vendredi soir, une soixantaine de personnes à restaurer !). Sur le plan sportif, nos 7 équipes sortent toutes des épreuves de groupe et deux d'entre elles s'inclinent en ½ finales.

Frédéric DEBEZI fait part d'un petit souci de tenues pour l'équipe cadet vice-champions de France 2017 qui n'avait pas de coupe-vents au nom de Midi-Pyrénées. Frédéric DEBEZI déplore que « la Ligue » ne fournisse que les polos !

Marie-Madeleine CLAMENS rappelle que (comme il est de coutume depuis plusieurs années), les 20 et 21 mai 2018 à Montauban lors des Championnats Midi-Pyrénées, tous les jeunes des équipes qualifiées pour le Championnat de France avaient essayée la tenue complète Midi-Pyrénées, bermuda, polo et coupe-vent.

L'équipe vice-championne de France cadet 2017 qualifiée d'office au Championnat de France 2018, possédait la tenue complète, remise en 2017. Raymond NEVEU avait contacté Marie-Madeleine pour lui demander de renouveler le polo trop petit d'un joueur mais pas le bermuda puisque celui de l'année précédente lui allait, mais aucune demande pour les coupe-vents …

- Minimes => pas de résultats
- Cadets => Michel PHILIPOT, Hugo GROSS, Cyril CADILHAC (vice-champions de France 2017) perdent en ½ finale
- Juniors => Florian AZEMA, Jérémy GELIN, Adrien DELAHAYE (CD31) perdent en ½ finale

- ***Triplette senior masculin à Strasbourg, 01 & 02 septembre***

Bonne organisation dans un joli cadre bien aménagé mais le village d'exposants était un peu trop confiné. Les buvettes au nombre de deux étaient côte à côte ce qui ne permettait pas un accès facile aux heures de grande fréquentation. Alors que les terrains étaient très dispersés, il est à regretter qu'un plan des terrains n'ait pas été fourni.

Quelques péripéties « Pagnolesques » pour le retour :

1) Le vol Strasbourg/Lyon après avoir été annulé fut reporté de 14h à 18h30, la correspondance Lyon/Toulouse de 19h40 est passée à 20h15 ….

2) Volatilisation du téléphone portable de notre ami Patrick à l'aéroport de Strasbourg, localisé le lundi … aux Pradettes à Toulouse !

Sur le plan sportif : il est à regretter que sur les 6 équipes présentes, trois d'entre elles perdent sur un score sans appel, résultat qui doit interroger.

- Albert BAUER, Paul FAUREL, Alfred FAUREL (Occitanie - CD31) perdent en 16ème
- Bryan FAUREL, Sony FAUREL, Raymond-Joseph FAUREL perdent en 32ème après avoir battu MOLINAS/SAVIN/MALBEC 13/7,
- Philippe ROUQUIE, Christian LAPEYRE, Stéphane BERLIER tout comme Serge SCHMITT, Charles SCHMITT, Christophe BURKLER perdent en 64ème
- Thierry JULLIA, Jean ESCUDERO, Tony ESCUDERO tout comme Philippe MICHEL, Frédéric ABRUZZO, Jean-Marc DEMONTIS perdent en barrage

- ***Doublette masculin et tête à tête féminin à Quillan, 08 & 09 septembre***

Très bonne organisation malgré un environnement bruyant au Domaine de Lespinet. Le vendredi soir, restauration de qualité et au service rapide à prix unique de 19€. Le fait d'être logés dans un bungalow, nous a permis de partager le repas du samedi soir sur la terrasse. Résultat sportif :

- Doublette homme : Sébastien CASTAING, Alexandre PEIGNE perdent en barrage
- Tête à tête féminin : Nadège BIAU (CD31), perd en barrage tout comme Coralie BERNARD (Occitanie - CD31)

Les joueurs en doublette masculin ont exprimé leur déception face à leur prestation sportive, compte tenu des efforts du Comité pour leur assurer un encadrement de qualité.

- ***Doublette Jeu Provençal à Montauban,***

Bonne organisation avec une équipe départementale de dirigeants et de bénévoles « rodée », dans le cadre réputé du Cours Foucault, avec cependant des limites pour les parties de poules : des terrains qui ne font pas 4 mètres de large, recouverts de cailloux et donc très difficiles à jouer. Aucun stand fédéral pour cause de Championnat Jeunes à Caen. Un constat : s'il n'y a pas de « gros jeux », l'ambiance devient rapidement triste. Bonne délégation.

Sur le plan sportif, Thierry LACROUX déplore qu'aucun des joueurs ne se soient entraînés durant l'été (de l'aveu des joueurs), ce qui peut expliquer l'absence de résultat.

Deux équipes au titre du Département, Charles SCHMITT, Pascal RATHBERGER perdent en 32ème ; Vincent POINSIGNON, Kévin VAZ perdent en barrage tout comme Gilles ASSIGAL, Olivier DOMENGE, Champion Midi-Pyrénées 2018.

3- CR des déplacements des Champions sur les Nationaux

Cette année fut particulièrement difficile à gérer pour deux raisons :

- nos champion(ne)s sont déjà sollicité(e)s sur divers Nationaux de renom
- nous sommes confrontés aux caprices de joueurs ou joueuses qui ne veulent pas jouer ensemble (tête à tête et doublette que nous avons jusqu'ici fusionnés pour former une triplette). Nos Champion(ne)s semblent difficiles à contenter.
- Seules les récompenses des Champions Jeunes, Promotion, vétérans et doublette féminine ont été honorées.

* Triplette masculin => nos Champions de Castelginest-Buffebiau ont déclinée toute invitation au profit d'une invitation au National de Fenouillet de la semaine prochaine.

* Doublette masculin et tête à tête féminin => CASTAING/PEIGNE et DEMETER à Espalion ou Belgique => pas possible. On aurait pu le National de Nions mais l'acceptation des joueurs est arrivée trop tard, le National était complet. Le National de Mimizan restait accessible et faisait l'unanimité des joueurs. Trois jours avant la date du National, un joueur ne peut plus y aller, laissant les frais d'inscriptions, d'hébergement (non remboursable) et de restauration à la charge du Comité.

* Triplette féminine à Nions => la récompense sera honorée mais il a fallu pourvoir au remplacement d'une joueuse qui avait trouvé du travail et qui sera remplacée par Coralie BERNARD.

* Doublette et tête à tête féminin => impossible déjà car invitées sur nos propositions. Un terrain d'entente a été trouvé pour le Puy en Velay.

* Doublette mixte => peu de Nationaux dans cette catégorie et ceux proposés ne convenaient pas.

* Triplette promotion à Mimizan => enfin une récompense honorée et des joueurs très contents !

*Triplette vétérans à Nions => à venir

* Triplette et doublette JP => à venir

Suite à ces désagréments, notre partenariat avec Moulins où nous étions invités tous les ans, est remis en cause tout comme celui de la Belgique, nouvellement créé. Une réflexion doit être menée pour le maintien ou non de ces récompenses et sous quelle forme.

Marie-Madeleine CLAMENS revient sur le National de Colomiers et tient à remercier publiquement Alain AZEMA qui au pied levé a remplacé la Déléguée initialement désignée mais indisponible pour cause d'hospitalisation, en prenant 4 jours de congé professionnel. Participation : 105 triplettes au National vétéran, 157 triplettes au National mixte et 253 au Régional triplette promotion.

Thierry LACROUX félicite également Alain AZEMA pour les informations mises en temps réel sur Facebook mais il est dommage qu'il n'ait fait suivre aucune information pour renseigner le site du CD31.

Francis RICARD souligne l'importance que les affiches ou flyers de ces Nationaux soient visés par le Comité avant d'être diffusés. Il informe celles et ceux qui ne le saurait pas, qu'il sera le Délégué officiel sur les Nationaux de Fenouillet.

4- Retour mode de calcul des équipes à qualifier pour Chpts HG 2019

Le système actuel, mis en place il y a huit ans et qui a fait ses preuves jusqu'à aujourd'hui, était basé sur 1/3 des équipes qualifiées par secteur attribué au prorata de l'effectif de l'année en cours de la catégorie (plus le secteur à de l'effectif, plus il est gagnant) et 2/3 à la participation sur les qualificatifs de l'année N-1, en valeur absolu soit le nombre d'équipes inscrites.

En 2019, les bases sont divisées par deux (un championnat à 128 équipes aujourd'hui passera à 64, un championnat à 64 passera à 32), si cette règle est maintenue, les secteurs à faible effectif se sentent lésés d'où la discussion du mois de juin sur l'étude d'un nouveau mode de calcul des équipes à qualifier sur nos Championnats Départementaux.

C'est pourquoi, en juin, une proposition était faite de prendre en compte le pourcentage de la participation par rapport à l'effectif. Au cours de nos échanges, la réflexion avait été poussée pour prendre en compte la difficulté d'un secteur par rapport à un autre et Francis s'était engagé à évaluer cette difficulté (ou niveau).

La mesure était de voir les performances des représentants de chaque secteur sur nos championnats H.G d'où les tableaux présentés sur lesquels, championnat par championnat, Francis a attribué, avec l'accord du Président, des points selon un barème fixé, aux résultats de toutes les équipes du secteur. Il est clair qu'il ne faut pas se focaliser sur une très bonne équipe mais bien plutôt sur l'ensemble des équipes du secteur (ex. le secteur de Muret est Champion Secteur Doublette Masculin mais à contrario, les autres équipes de ce secteur obtiennent des 1 ou des 2 pour ne pas être sorties de poules ou avoir perdu en sortie de poule).

Pour les hommes et pour les femmes étant donné que ce sont les mêmes qui jouent à pétanque en individuel, doublette ou triplette, les performances ont été globalisées sur ces trois championnats, alors que les mixtes, promotions et vétérans sont pris séparément. Ainsi nous avions la valeur moyenne d'une équipe de chaque secteur. L'étude cumulant ces deux critères, la participation et la valeur du secteur a été

adressée à tous les membres du Comité courant du mois d'août qui a généré trois retours dont deux d'entres eux, avec de nouvelles propositions de critères.

Dans le système évoqué, il y avait des cas de « double peine » ou des cas de « double récompense » et des cas qui étaient des focalisations avantageuses pour des joueurs qui avaient déménagé d'un secteur donné vers un autre.

Une troisième proposition faisait jour : au lieu d'appliquer les deux critères successivement, les appliquer séparément cela revenant à calculer un nombre d'équipes à qualifier sur la base du 1er critère (le prorata de la participation par rapport à l'effectif, 60%) et sur la base du second critère (le résultat appliqué sur le reste 40%). Ainsi le phénomène de double peine est résolu.

Francis RICARD présente le fruit de son travail sur vidéoprojecteur et répond aux interrogations des membres du Comité. Après avoir retenu le calcul le plus équitable du point de vue sportif, il appartiendra à chacun de faire sien ce choix et de le présenter aux présidents de clubs dans chaque secteur.

A l'issue de cette présentation, un critère supplémentaire fait jour, l'intégration des Champions Régionaux Midi-Pyrénées qualifiés au France sans passer par les Championnats Départementaux. Un nouveau tableau tenant compte de ce dernier critère sera adressé aux secteurs à charge pour eux de le présenter à leurs présidents de clubs. Francis assure chacun de sa disponibilité pour les assister dans la présentation et l'explication de ce travail, afin que chacun soit détenteur de l'information avant le Congrès Départemental du 9 décembre 2018.

Proposition ancienne	=> 1/3 des équipes à qualifier par rapport à l'effectif ; 2/3 à la participation. Avec la diminution de moitié de la base de nos championnats, cette modalité semble peu équitable.
Proposition 2	=> prend en compte le seul pourcentage de la participation par rapport à l'effectif (insuffisant car la difficulté du secteur n'était pas prise en compte).
Proposition 3	=> prend en compte le pourcentage de la participation par rapport à l'effectif et la difficulté du secteur simultanément.
Proposition 4	=> prend en compte le pourcentage de la participation par rapport à l'effectif et la difficulté du secteur séparément pour que les écarts soient moindres.
Proposition 5	=> ajouter un indice de pondération à la proposition 4, l'intégration des Champions Régionaux Midi-Pyrénées qualifiés directement au Championnat de France, sans passer par les Championnats Départementaux.

CONSTATS

- Muret/Carbonne et Pibrac/Grenade forment pour les CZC une même zone géographique et enregistrent une forte participation. Conclusion : plus un secteur est petit en termes géographique et en nombre de clubs, plus la participation est grande.

- Ces nouveaux modes de calcul vont sensiblement faire varier le nombre d'équipes à qualifier dans certaines catégories de certains secteurs. La question à se poser est de savoir si le mode de calcul mis en place jusqu'à cette année n'entrainait pas la sur-dotation de certains secteurs en équipes à qualifier, principe qui ne gênaient pas les autres avec des championnats départementaux à 128 ou 64 équipes ? Avec la diminution des équipes en 2019 et en maintenant ce mode de calcul, ce sont les « petits » secteurs qui seraient pénalisés.

Après un tour de table, l'Assemblée valide la proposition 5 : prise en compte du pourcentage de la participation par rapport à l'effectif et la difficulté du secteur séparément en y intégrant un indice de pondération, l'intégration des Champions Régionaux Midi-Pyrénées qualifiés directement au Championnat de France, sans passer par les Championnats Départementaux.

5- Compte rendu de réunions des Commissions

- **Commission de discipline**

1) La Commission de discipline se réunira jeudi 13 septembre pour entendre le partenaire du joueur mis en cause et sanctionné pour avoir joué sous fausse licence lors d'une commission traitée le mois dernier et juger de sa connaissance des faits reprochés au joueur fautif.

La commission jugera également les joueurs absents non excusés sur les championnats H.G 2018. Raymond LEMANACH demande une meilleure gestion de la production des justificatifs des absences qui doivent parvenir dans les 48 heures qui suivent le Championnat.

Une autre commission est programmée le 11 octobre.

Marie- Madeleine CLAMENS informe qu'une formation en matière de discipline au sein du Comité Régional Occitanie se tiendra à Montauban le 17 novembre 2018. Elle concerne les présidents des C° de discipline départementale et les secrétaires de séances (convocation suit).

2) Le président a reçu une demande de remise de peine de la part d'Alexandre FAUREL. Mis au vote, la remise de peine est rejetée à l'unanimité.

- **Compte rendu de la Commission jeunes et des éducateurs de juin 2018**

1) Championnats 2019

Dans le calendrier 2019, le critérium des jeunes sera supprimé. Est-ce que le Championnat Départemental prévu le 12 mai peut-être organisé sur deux jours, les 11 et 12 mai ? Sur le fond, pas de problème mais il semble préférable d'attendre la réunion de la FD la semaine prochaine (21, 22 et 23 septembre 2018) car le calendrier unique élaboré par la F.D pour 2019 prive nos juniors de 4 championnats or une jurisprudence a condamné un département pour avoir empêché un jeune à participer à une compétition officielle senior. Ce qui impliquerait la modification sur le fond de notre calendrier 2019 avec le championnat mixte en face du championnat jeunes.

2) CDC jeunes

- le 16 février => phases de poules et barrage joués le jour même ou obligatoirement le lendemain
- le 16 mars => quart, demie et finale

Spécificités 2018, les fiches de suivi (voir pièce jointe, circulaire fédérale en date du 19 mars 2018) : lors des CDC, on inscrit une équipe jeune en CDC avec maxi. 10 noms (si moins, elle pourra être complétée). Cette liste doit être présentée telle quelle le jour du CRC. Malgré une relance de la CTMP, il est à déplorer le non respect de cette circulaire dans la majorité de nos départements.

3) Finales du CDC

L'Entente TPO/Raphaël Parc/ Boule d'Argent a été forfait en ¼ de finale du CDC jeunes (une journée à un match) et devra donc s'acquitter d'une amende de 100€

Le Club du TPO a été forfait également en CDC JP et devra s'acquitter d'une amende de 100€.

7- Congrès Départemental 2018

- Il aura lieu à REVEL le 9 décembre. Pour la restauration, le Club de Revel propose un traiteur avec qui il a l'habitude de travailler. Pour ceux qui interviendront à la tribune, le Président demande de lui communiquer ainsi qu'à la Secrétaire Générale, la trame de leurs travaux au moins huit jours avant la date du Congrès. Pour ceux qui souhaitent présenter leurs travaux à l'aide de PowerPoint, un support leur sera fourni afin d'avoir une charte graphique identique. A la demande de Gilbert DUCASSE et avec l'aval du Président, Marie-Madeleine et Valérie se déplaceront à Revel pour la logistique de cet événement.

- Projet de lieu pour Congrès Départemental 2019 : Jean-Bernard VIGNERES présente la candidature du Club de CORNEBARRIEU, la date restant fixée début décembre les (1, 8 ou 15) en fonction de la disponibilité de la salle.

- En 2020, le Congrès National aura lieu en décembre. De ce fait, les Congrès Départementaux devront avoir lieu avant cette date et les Congrès Régionaux entre les deux. Michel LE BOT rappelle un point de règlement à savoir que les années électives, les Congrès Régionaux et Départementaux doivent avoir lieu avant le 31 décembre de la saison en cours. Il invite les élus à rechercher un Club candidat à l'accueil du Congrès Départemental pour le mois de novembre 2020.

8- Point des licences et situation financière

❖ Licences

SECTEURS		LICENCES AU 12/09/2018	LICENCES AU 19/09/2017		LICENCES AU 18/10/2017	
N°	NOM					
1	TOULOUSE	1385	1362	23	1364	21
2	COMMINGES	1551	1586	-35	1587	-36
3	4 VALLEES	2329	2240	89	2242	87
6	CARBONNE	1225	1177	48	1177	48
8	GRENADE	1064	1060	4	1062	2
10	MURET	1086	1080	6	1083	3
11	PIBRAC	1480	1543	-63	1543	-63
13	GLS	1815	1877	-62	1882	-67
	TOTAL CD31	**11 935**	**11 925**	**10**	**11940**	-5

Nouvelles licences	1379
Reprise avec carte	1519
Duplicata	429
Correction d'erreur	61
Reprise sans carte	9025
TOTAL GESLICO	12413

Les chiffres du 1er tableau ne tiennent pas comptent des 429 duplicatas et des 61corrections d'erreur du Logiciel Fédéral, Geslico, avec lesquels nous arrivons à un total 12 421 licences

❖ Trésorerie

Le Trésorier Général distribue le tableau récapitulatif des licences par secteur et en demande leur règlement auprès des responsables de secteur. Il rappelle que l'exercice 2018 se termine au mois d'octobre et demande à chaque secteur de lui faire passer leur bilan comptable.

Il distribue et commente le tableau de la situation financière du Comité à ce jour.

Dans les recettes, il est à noter un léger plus sur le poste de la vente de licences (seniors et juniors) et affiliations du fait des duplicatas tout comme sur le poste des inscriptions aux qualificatifs (un tour de plus en Triplette Promotion).

Dans les dépenses, un chiffre spectaculaire, le poste de la machine à affranchir qui passe de 1500€ à 334.18€ depuis la résiliation du contrat.

Les championnats départementaux passent dans l'enveloppe budgétée (12225€ pour 13000€ budgétés) tout comme les Championnats Régionaux (14679€ pour 14000€ budgétés), les Championnats de France quant à eux dépassent le budget d'environ 5000€, dépassement dû à des déplacements lointains (Saint-Pierre les Elbeuf, Caen, Strasbourg etc.) avec une délégation importante en raison de nombre d'équipes à encadrer.

Les frais de personnel sont plus élevés que budgétés suite au départ à la retraite de Patricia et compte tenu des dispositions prévues dans la Convention Collective Nationale du Sport (primes et cotisations sociales).

Le président informe l'Assemblée que le Comité passera d'ici peu à la fibre optique. Une étude est en cours avec France Télécom pour doter chaque Secteur d'un Domino pour la connexion Internet de leur

secteur et d'un téléphone portable. Il demande à Serge GALIANO de fixer une date pour une réunion de la Commission logistique afin de l'aider dans la gestion des déplacements sur les Championnats Régionaux et France.

6- Questions diverses

- Michel LEBOT

- Demande si quelqu'un peut le représenter le 19 septembre à 17h30 au Conseil Départemental pour la Fête de l'Excellence Sportive, Oui, Raymond LEMANACH.
- Fait part d'une demande de subvention de la part du Bowling Club de Roguet. Sur le principe, le Comité Départemental n'accordant jamais de subvention a ses clubs, la réponse est négative.

- Marie-Madeleine CLAMENS

La trame du fichier Excel permettant la saisie des demandes de concours de nos clubs pour 2019 sera adressée à tous les responsables de secteur, dès demain.

Un tour de table est fait pour connaitre les dates fixées pour la prise de concours au sein de chaque secteur.

Compte tenu du délai de saisie des fichiers complétés, Marie-Madeleine fixe la date butoir des retours au 15 octobre (max.) et propose de programmer la réunion d'uniformisation au 11 novembre 2018, reste à déterminer le lieu …

Francis RICARD fera passer, courant de semaine prochaine, la liste des Clubs ne pouvant organiser de compétitions officielles (à ce jour) en 2019.

A la demande de la C° Jeu Provençal, il faudrait que tous les secteurs qui ont des Clubs qui participent aux CDC JP fassent leur qualificatif Pétanque sur un jour (le dimanche) afin de pouvoir utiliser le samedi comme journée de CDC JP.

La C° Compétition se réunira le 4 octobre pour travailler sur les demandes d'attribution des Championnats Départementaux. Une première lecture de ces demandes fait apparaitre plus de candidats que de Championnats à pourvoir, ce qui est une bonne chose.

Dates des réunions de calendrier	
Secteur	Dates
Toulouse	Vendredi 05 octobre
Comminges	Samedi 13 octobre
4 Vallées	Vendredi 05 octobre
Carbonne	Vendredi 05 octobre
Grenade	Samedi 06 octobre
Muret	Mercredi 11 octobre
Pibrac	Jeudi 12 octobre
GLS	Aux alentours du 10 octobre

Marie-Madeleine fait lecture des remarques de Jean-Noël ARCANGELI. Dont acte.

- Jean-Bernard VIGNERES

Demande si la date du stage des Initiateurs est fixée ? On attend qu'Olivier DARNAUD passe la formation dispensée par la FD pour être formateur.

- Francis RICARD

  - les CZC commenceront bien le 30 septembre, seuls les CDC et CRC ont été reportés d'une semaine.
  - CDC : nous avons eu, dans la semaine la demande de changement pour RAMONVILLE
  - CRC : idem pour GRAULHET

Petit rappel : les Délégués et/ou Arbitres sur les CDC et CRC ne doivent pas appartenir au club qui reçoit ni à un club participant à la rencontre.

  - Trophée des Villes

La demande d'inscription est faite et nous sommes dans l'attente de sa validation. Tous les membres du Comité ont voté. Le coach sera Didier FURTON et le Délégué Pierre-Noël ARCANGELI.

➢ Résultats des votes (1 point pour les titulaires ; 0.5 point pour les remplaçants) :
Paul FAUREL, 19.5 ; Albert BAUER, 18 ; Frédéric ABBRUZZO, 9 ; Vincent POINSIGNON, 7 ; Sony FAUREL, 5 ; Alfred FAUREL, 5 ; Sébastien CASTAING, 5 ; Vianney MOUREAUX-FONTAN, 4.5 ; Robert DEMETTER, 3 ; Philippe MICHEL, 3 ; Jean-Claude LAGARDE, 2 ; Raymond FAUREL, 2 ; Yannick PERILLOUX, 1 ; Jean-Michel FERRAND, 1 ; Alexandre PEIGNE, 1 ; Philippe MAZAS, 1.
Pour le – de 22 ans : Tony ESCUDERO, 18 ; Bryan FAUREL, 16.5

- Alain PINAUD

  - Demande des nouvelles de notre ami Pierre JOUANY, pour lequel nous n'avons plus de nouvelle. Le président l'informe qu'il n'a reçu aucun courrier de démission de sa part.

- Delphine MONDRAGON

- Demande un volontaire en qualité de délégué pour le CDC à Magnanac le 28 octobre
- Les arbitres du secteur des 4 Vallées demandent s'ils ne pourraient pas avoir un blouson intermédiaire entre le polo et la doudoune ? Est-ce que le secteur peut se substituer à la FD ou au Comité pour cet achat ? Réponse : non, car la tenue vestimentaire des arbitres est une tenue officielle nationale.
- Lors des 12 heures de Gagnac sur Garonne, une équipe jeune (deux cadets et un minime) a participé toute la nuit à la compétition. Or, en France, le travail des mineurs est interdit.

Réponse : les parents ont dû signer une autorisation. Leur inscription a été validée par le graphique et l'arbitre. Il est sous la responsabilité de l'adulte qui l'accompagne, ce dernier ayant l'obligation de déposer sa licence au graphique et ne pas jouer. La loi sur le travail des enfants n'a rien à voir avec un sport ou un loisir.

- Gilbert DUCASSE

Etait délégué sur la finale du CDC Vétéran du 6 septembre et a rencontré quelques soucis dans le déroulement et la logistique de la journée. La Coupe du Président a eu peu d'écho auprès des clubs qualifiés pour la disputer.

En 2019, cette Coupe du Président sera baptisée « partie de classement » car nous aurons besoin de la 3ème et 4ème place puisque dans certains CRC nous aurons 3 clubs à qualifier et quand il n'y aura que 2 clubs qualifiés en CRC, il faudra bien un 3ème club en cas de forfait d'un des deux premiers.

- Raymond LEMANACH

Au regard du bilan énoncé par notre Trésorier Général, demande qu'une réflexion soit menée sur les diverses pistes d'économies possibles, le premier poste étant les tenues vestimentaires des joueurs.

- Frédéric DEBEZI

Demande si le Club de Marengo peut déplacer son concours sur l'espace de la Ramée, quand lui-même aura été le destinataire des autorisations de la collectivité locale pour ce déplacement ? Pas de problème.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion prend fin vers 01h40

La prochaine réunion est fixée vendredi 19 octobre 2018 !

Le Président du CD 31,
Michel Le Bot.

La Secrétaire Générale,
Marie-Madeleine CLAMENS.